



Journée du personnel pendant jour de congé

Par **Fitzie**, le **18/12/2018** à **17:58**

Bonjour,
Tous les ans a lieu "la grand messe" de mon entreprise, nous sommes tous conviés à une après-midi à Marseille où un lieu prestigieux a été loué, où nous devons assister à différents ateliers, puis à une "plénière" animée par les grands manitous, enfin cela se clôture par des libations à gogo et un buffet. L'hôtel est même offert aux employés qui auraient trop bu et ne pourraient pas reprendre le volant.
Tous les ans cela a lieu un vendredi apm, qui fait partie de mes "jours" de repos hebdo avec le WE.
Suis-je obligée d'y assister (sachant que le cas échéant, je peux prendre ce temps en "récup") ?
Les années précédentes mon ancienne chef de service ne m'y obligeait pas, mais le nouveau y tient beaucoup (l'esprit d'équipe etc ...) sachant que nombre de mes collègues se font porter pâles sous des prétextes plus ou moins réussis (enfant malade, panne de voiture, passage du plombier ...)

Par **morobar**, le **19/12/2018** à **09:48**

Bonjour,
L'assistance à une telle réunion ne peut être obligatoire sauf :
* si le temps est payé
* la consommation d'alcool limitée en qualité et quantité.
Ceci dit, certaines directions ont de la mémoire et les absents "bidons" pourraient bien voir leurs prochains planning de congés payés en septembre ou octobre, ou des petits refus d'arrangements...
EN ce qui me concerne c'est ainsi que fonctionnait ma mémoire.